Ville de Saint-Basile, le 24 avril 2023

Procès-verbal de la séance ajournée du conseil de la Ville de Saint-Basile, tenue le 24 avril 2023, à 19h00

Sont présents :

M. Martial Leclerc, Siège #1, M. Mathias Piché, Siège #4
Mme Lise Julien, Siège #2, M. Denys Leclerc, Siège #5
Poste vacant, Siège #3, Mme Karina Bélanger, Siège #6

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Guillaume Vézina, maire.

Sont également présents :

Madame Annie Thériault, Directrice générale Madame Marie-Michèle Paquet, Adjointe administrative

116-04-2023

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, Monsieur le Maire déclare la présente séance ouverte à 19h00.

Sur la proposition de Madame Karina Bélanger, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la présente séance est légalement constituée.

Attendu que l'item " Varia " reste ouvert à tout nouveau sujet.

Adopté.

117-04-2023

AJOUT D'UN POINT À L'ORDRE DU JOUR

Attendu que tous les membres du conseil sont actuellement présents à la séance ;

Attendu que le point suivant est ajouté à l'ordre du jour de la présente séance :

7.1 Politique pour la vente de terrains- transfert d'une offre d'achat Lot # 6 518 717 et 6 518 718.

Sur la proposition de Monsieur Martial Leclerc, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que tous les conseillers présents consentent l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

Adopté.

NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

Attendu que la greffière-trésorière madame Stéphanie Readman est absente ;

Sur la proposition de Madame Karina Bélanger est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que madame Marie-Michèle Paquet soit et est nommée afin d'accomplir la tâche de secrétaire d'assemblée.

Adopté.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de question a été tenue.

119-04-2023

DEMANDE DE PRIX – DP-2023-07 CONTRÔLE QUALITATIF GARAGE (#2227)

Attendu que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile a procédé à la demande de prix, en date du 6 avril 2023, dans le cadre des travaux du garage (#2227);

Attendu que l'octroi du contrat est conditionnel à la réalisation des travaux ;

Attendu qu'en date du 24 avril 2023, le conseil a reçu les prix suivants:

	Montant
Englobe	18 954,50\$
Laboratoires d'Expertises de Québec LTÉÉ	18 545,00\$

Sur la proposition de Monsieur Mathias Piché il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte l'offre de prix pour le contrôle qualitatif du garage, auprès de la firme Laboratoire d'Expertises de Québec LTÉE pour le prix de 18 545,00\$, taxes en sus.

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile affecte à la réduction de cette dépense toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par la présente résolution.

Que le coût de cette dépense sera payé à même le règlement d'emprunt #13-2020 décrétant une dépense de 5 133 500\$ et un emprunt de 5 133 500\$ pour le réaménagement de l'hôtel de Ville, de la caserne du service des incendies et du garage municipal.

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise Simon Potvin, Coordonnateur en infrastructures municipales, à signer tout document pour donner plein effet aux présentes.

Adopté.

120-04-2023

RÉMUNÉRATION DES ANIMATEUR(E)S-INTERVENANT(E)S DU LOCAL <u>DES JEUNES</u>

Considérant que la Ville de Saint-Basile est responsable de l'embauche et du paiement des ressources humaines du Local des jeunes depuis le 1^{er} janvier 2022;

Considérant que le Local des jeunes est un lieu fort achalandé;

Considérant que le Local des jeunes de Saint-Basile est beaucoup plus qu'un lieu de rassemblement puisqu'il appui ses bases sur le modèle et la philosophie d'une maison de jeunes;

Considérant que l'équipe de travail souhaitée devrait préférablement être composée d'intervenant(e)s en relation d'aide et/ou en animation et être complétée par des personnes ayant minimalement de l'expérience en animation ou intervention auprès des jeunes;

Considérant que la pénurie de main d'œuvre augmente la difficulté à recruter des employés et à maintenir la stabilité du personnel nécessaire à la consolidation du lien et de la relation de confiance avec les jeunes, éléments essentiels à un milieu de vie visant le développement de jeunes actifs, critiques et responsables;

Considérant que le salaire actuellement offert est de moins en moins compétitif avec les emplois équivalents aux alentours, voir même avec d'autres types d'emplois, même étudiants;

Considérant la demande reçue des animateur(e)s/intervenant(e)s de réviser à la hausse le taux horaire de leurs fonctions;

Sur la proposition de Madame Karina Bélanger, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents:

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile ajuste la rémunération des animateurs(e)s/intervenant(e)s du Local des jeunes en fonction de la nouvelle échelle salariale.

Adopté.

121-04-2023

MISE À JOUR DE LA POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE/MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (N/D : 103-121)

Considérant la volonté du conseil de procéder à la mise à jour de la politique familiale municipale et municipalité amie des aînés (PFM/MADA);

Considérant que la Ville de Saint-Basile a reçu une subvention dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

Considérant que le comité de pilotage a évolué depuis la mise en place de la politique;

Sur la proposition de Madame Karina Bélanger, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents:

Que le conseil municipal désigne les personnes suivantes pour former le comité de pilotage, soit :

- Madame Anne Thériault
- Madame Hélène Mc Hugh
- Monsieur Mathias Piché
- Madame Chantal Bussières
- Madame Diane Juneau
- Madame Fanny Fortier-Fradette
- Madame Jeannine Voyer
- Monsieur Jean-Claude Fauteux
- Madame Laurie Jacobs
- Madame Marie-Claude Jobin
- Madame Marie-Soleil Germain-Dion
- Madame Marilou Asselin
- Madame Martine Germain
- Madame Mélanie Tremblay-Guérard
- Madame Véronique Gendron

Adopté.

122-04-2023

POLITIQUE POUR VENTE DE TERRAINS – TRANSFERT D'UNE OFFRE D'ACHAT LOTS # 6 518 717 ET 6 518 718 (N/D : 704–131)

Attendu la résolution numéro 246-09-2022 en date du 12 septembre 2022 décrétant la politique de vente de terrains dans le développement Saint-Basile-Sur-Le-Parc, phase III ;

Attendu la promesse d'achat signée par Gestion Immobilière Maxime Simard, représenté par Monsieur Maxime Simard le 30 novembre 2023 pour les numéros de lots 6 518 717 et 6 518 718 ;

Attendu que le promettant-acquéreur demande de transférer ladite promesse à une nouvelle entreprise;

Sur la proposition de Monsieur Martial Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise le transfert des promesses d'achat pour les lots 6 518 717 et 6 518 718 à l'entreprise Carsim aux conditions suivantes :

- L'immeuble faisant l'objet de la présente promesse d'achat devra être livré dans le même état matériel où il se trouve présentement.
- Le **promettant-acquéreur** deviendra propriétaire de l'immeuble lors de la signature de l'acte notarié de vente lequel devra être signé devant le notaire de leur choix dans un délai de soixante (60) jours suivant la signature de la promesse d'achat.
- Le promettant-acquéreur paiera toutes taxes, tant municipales que scolaires ou autres à compter de la date de signature de l'acte notarié.
- Le promettant-acquéreur ne pourra exiger du promettant-vendeur aucune copie de ses titres, ni certificat de recherche.
- Le **promettant-acquéreur** devra ériger sur le terrain faisant l'objet de la présente promesse une habitation UNIFAMILIALE JUMELÉE DE UN OU DEUX ÉTAGES OU BIFAMILIALE ISOLÉE DE UN OU DEUX ÉTAGES dont la construction devra débuter au plus tard vingt-quatre (24) MOIS après la signature de la promesse d'achat, laquelle construction devant

être terminée au plus tard DOUZE (12) MOIS après le début des travaux.

- Une construction terminée au sens du paragraphe qui précède signifie une MAISON TERMINÉE de façon à être HABITABLE.

Qu'il est de la responsabilité du promettant-acquéreur initial de réclamer le remboursement de l'acompte aux nouveaux prometteurs-acquéreurs.

Que le directeur général, la directrice générale adjointe ainsi que le coordonnateur de projet en infrastructures municipales sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Basile la promesse d'achat en rapport avec la présente résolution.

Que le maire et la directrice générale sont autorisés à signer tout document pour donner plein effet aux présentes.

Adopté.

123-04-2023 Province de Québec MRC de Portneuf Ville de Saint-Basile

AVIS DE MOTION

Règlement 07-2023-Mise aux normes aqueduc St-Joseph.

Je, soussigné, Madame Lise Julien, conseillère, donne avis par les présentes, qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance, le règlement concernant la Mise aux normes aqueduc St-Joseph.

Et j'ai signé : SIGNÉ

Lise Julien, conseiller

124-04-2023
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-BASILE
MRC DE PORTNEUF

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 07A-

2023

Règlement décrétant une dépense de 66 575 \$ et un emprunt de 66 575 \$ pour la mise aux normes du réseau d'aqueduc Saint-Joseph.

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été donné séance tenante:

Attendu qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard soixante-douze heures avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture;

Attendu que toutes les formalités de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* sont respectées;

Sur la proposition de Monsieur Denys Leclerc, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents:

Que le projet de règlement numéro 07A-2023 soit adopté.

Que le règlement d'emprunt final sera adopté à une séance subséquente.

Adopté.

125-04-2023

REMPLACEMENT DE SIGNATURES-DIRECTEUR GÉNÉRAL (N/D: 203-104)

Considérant que Monsieur Jean Richard va quitter ses fonctions en vue de la retraite;

Considérant que Monsieur Jean Richard était signataire dans plusieurs résolutions antérieures à titre de directeur général;

Sur la proposition de Madame Lise Julien, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents:

Que dans tous documents où Monsieur Richard est autorisé à signer, Madame Annie Thériault remplacera celui-ci à titre de directrice générale et ce à compter du 24 avril 2023.

Que Messieurs Guillaume Vézina, maire et Annie Thériault, directrice générale soient et sont autorisés à signer pour et

au nom de la Ville de Saint-Basile, tout document pour donner plein effet à la présente résolution.

Adopté.

126-04-2023

CHANGEMENT DE SIGNATAIRES CAISSE DESJARDINS DU CENTRE DE PORTNEUF (N/D : 203-104)

Considérant que Monsieur Jean Richard va quitter ses fonctions en vue de la retraite;

Considérant que Monsieur Jean Richard était signataire au compte Desjardins de la Ville;

Considérant que suite au départ de Monsieur Richard, il y a lieu de nommer un nouveau signataire;

Sur la proposition de Monsieur Martial Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents:

Que tous les chèques et ordres de paiement de la Ville de Saint-Basile, autant en version papier qu'en version électronique sur Accès D Affaires, soient tirés au nom de la Ville et signés de sa part par Monsieur Guillaume Vézina ou Madame Lise Julien qui agiront à titre de Maire et Conseillère autorisées au compte, et par Madame Stéphanie Readman, directrice générale adjointe, ou dans le cas d'absence ou de l'incapacité d'agir de la directrice générale adjointe, par Madame Annie Thériault, directrice générale ou Madame Brigitte Godin, assistante-trésorière.

Attendu que les comptes de la Ville de Saint-Basile sont #260050.

Attendu que demande est faite pour que le service de dette relié aux dits folios soit prélevé dans les folios #260050 de la Ville de Saint-Basile.

Que Messieurs Guillaume Vézina, maire et Annie Thériault, directrice générale soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Basile, tout document pour donner plein effet à la présente résolution.

Adopté.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur la proposition de Monsieur Mathias Piché, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que cette assemblée de la Ville de Saint-Basile soit et est levée à 19h45.

Adopté.	
SIGNÉ	SIGNÉ
Guillaume Vézina,	Marie-Michèle Paquet,
Maire	Adjointe administrative